



Résiliation contrat lady fitness suite

Par sheeshee, le 10/04/2008 à 17:16

Bonjour,

âgée de 18 ans, je me suis inscrite dans le club de sport "lady fitness" le 31 janvier 2008 (problème déjà exposé)

Pour récapituler ma situation brièvement : je n'y suis allée qu'une fois à cause d'une rechute médicale (j'ai subi une opération du genou droit pour cause de rupture de ligament).

Cela m'empêche de travailler, et donc de pouvoir payer mon inscription et de faire du sport.

J'ai envoyé une lettre de résiliation avec un certificat médical au club en question en plus d'une lettre à ma banque pour bloquer les prélèvements de ce dernier (je suis débitrice de 240 euros environs à cause d'un de leurs prélèvements qui a été autorisé et personne de ma famille ne peut m'aider à payer)

Lady Fitness m'a envoyé une lettre recommandée m'informant de la réception de ma lettre et de mon certificat mais, je cite : (vous êtes) toujours redevable d'un montant de 759euros, nous avons envoyé un courrier à votre banque pour le refus de votre 1er prélèvement.

Nous avons enregistré votre arrêt maladie et nous vous informons par la présente que nous suspendons votre contrat pendant 6mois (...). Mais cela n'entrave pas les prélèvements.

Nous avons le regret de vous informer qu'à défaut de régularisation de votre part à la réception de la présente, nous nous verrons dans l'obligation de procéder à son règlement par voie judiciaire."

Le courrier qu'ils ont envoyé à ma banque demande à cette dernière d'autoriser les prélèvements automatiques.

J'ai déjà exposé mon problème sur le présent forum avant l'envoi de ma lettre de résiliation et il est précisé que : "si vous avez des problèmes de santé, n'hésitez pas à leur envoyer votre courrier de résiliation en recommandé, en joignant bien votre certificat médical et en demandant la restitution de votre chèque, ils n'ont aucun droit de vous demander de reporter

vosre abonnement si vous ne le souhaitez pas."

Le chèque mentionné est un chèque de caution de 759euros qui ne m'a pas été rendu et qui est au nom de ma mère (qui n'a pas cette somme car la quasi totalité de son salaire sert à recouvrir ses dettes).

Quels sont mes droits ? Suis-je vraiment obligée de rester chez eux ?

Merci de m'avoir lue. Cette situation m'effraie horriblement.

Dans l'attente d'une réponse de votre part.

Cordialement

Mlle ZID